

COMMUNE DE LABARDE

Procès Verbal de la Séance du Conseil Municipal du 26 avril 2011

Convocation en date du 19 avril 2011

Présents : Madame MONNEREAU Maire, M PILONORD, Mme MEYRES M. RASO, Adjoints, Mme PERROY, Mr LIAUBET, Mr BARES, Mr VALENTIN, Mr LEGALLAIS, Mr FONMARTY, Mme CHABOT Conseillers Municipaux.

Procuration de Madame DUPUY Evelyne à Madame MEYRES Armelle

Absente: Madame BARTHELEMY

Monsieur Gil PILONORD a été nommé secrétaire de séance.

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} mars 2011

RESSOURCES HUMAINES – DELIBERATION N° 2011-2604 – 01

REGLEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES

Madame le Maire expose à l'Assemblée que certains agents de la commune peuvent être appelés, selon les besoins de service, à effectuer des heures supplémentaires pour les agents à temps complet et des heures complémentaires pour les agents à temps non complet, au-delà du temps de travail.

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstension :

Accepte le paiement des heures supplémentaires pour les agents à temps complet et des heures complémentaires pour les agents à temps non complet, suivant les nécessités de service, et selon l'indice détenu par l'agent.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2011-2604 – 02

COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2010

Le compte administratif 2010 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses :	371 808.43 €
Recettes :	393 780.61 €
Excédent 2010	21 972.18 €

Section d'investissement

Dépenses :	105 704.91 €
Recettes :	172 351.88 €
Déficit antérieur reporté 2009	36 573.42 €
Excédent 2010	30 073.55 €

Restes à réaliser sur dépenses d'investissement : 144 165.25 €

Restes à réaliser sur recettes d'investissement : 90 743.76 €

Soit un résultat négatif définitif pour l'exercice 2010 de : **1 375.76 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 11 voix pour, 0 contre et 0 abstension, approuve le Compte Administratif présenté par Madame MEYRES Armelle.

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2011-2604 – 03**COMPTE DE GESTION – ANNEE 2010**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention, approuve le Compte de Gestion dressé par Monsieur Gilbert HOGREL, Trésorier de la commune, concernant l'exercice budgétaire de l'année 2010.

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2011-2604 – 04**AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'affecter le résultat en réserves au compte 1068 en investissement, soit la somme de 21 972.18 €

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2011-2604 – 05**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES LOCALES**

Madame le Maire rappelle le taux des trois taxes locales de l'année 2010 :

- Taxe d'habitation : 16.07 %
- Taxe foncière sur le bâti : 11.98 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 47.79 %

Le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 0 voix contre et une abstention, décide une augmentation de 1.5%, à savoir :

- Taxe d'habitation : 16.31 %
- Taxe foncière sur le bâti : 12.16 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 48.51 %

Pour un produit résultant des taux de 176 884 euros.

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2011-2604 – 06**BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2011**

Madame Meyres, rapporteur de la commission finances, présente le budget primitif pour l'année 2011. Ce dernier tient compte des reports d'investissements, et s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- 413 311 € pour la section de fonctionnement
- 248 249.49 € pour la section d'investissement

Madame le Maire donne le détail de certains articles de dépenses d'investissement :

- Carrelage cantine : 6 313. 60 € H.T
- Informatique école + secrétariat général : 5 983.93 € H.T
- Huisseries foyer + école : 17 765 € H.T
- Ouvrage fossés : 6 980 € H.T
- Point lumineux abris bus Giscours : 1 425 € H.T
- Tableau électrique et coffret de brassage accueil : 2 580 € H.T
- Réseau eaux pluviales : 12 600 € H.T

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2011-2604 – 07**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES**

Madame le Maire informe ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes votées par le Conseil Général au cours de son Assemblée plénière.

La réunion cantonale a permis d'envisager l'attribution pour notre commune de la somme de 13 429 €. Après étude des différents devis, le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide :

- d'affecter à cette subvention les travaux suivants :
 - ◆ Réfection du sol du restaurant scolaire pour un montant H.T de 6 313.60 €
 - ◆ Remplacement des huisseries du foyer communal et de la salle informatique pour un montant H.T de 17 765 €
- D'assurer le financement complémentaire d'un montant total pour les deux opérations de 15 369.01 €

- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2011-2604 – 08
DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Madame le Maire informe ses collègues des modalités d'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2011.

Madame le Maire propose d'affecter à cette dotation les opérations suivantes :

- ◆ Equipement en T.I.C suivant le projet pédagogique de l'école communale pour un montant hors taxes de 5 983.93 €
- ◆ La réfection du sol du restaurant scolaire de l'accueil périscolaire pour un montant hors taxes de 6 313.60 €

Après étude des devis, le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstension, décide :
 - De solliciter l'octroi de cette dotation et d'y affecter les travaux suivants, à savoir :

◆ **Equipement en T.I.C suivant le projet pédagogique del'école communale**

Plan de financement :

Montant hors taxes de la réalisation :	5 983.93 €
Montant T.T.C de la réalisation :	7 156.78 €
Subvention de 35 % au titre de la DETR :	2 094.37 €
Subvention demandée au Conseil Général :	2 393.57 €
Autofinancement :	1 495.99 €

◆ **Réfection du sol du restaurant scolaire et l'accueil périscolaire**

Plan de financement :

Montant hors taxes de la réalisation :	6 313.60 €
Montant T.T.C de la réalisation :	7 551.07 €
Subvention de 35 % au titre de la DETR :	2 210.00 €
Autofinancement :	4 103.60 €

- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2011-2604 – 09
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU MEDOC – DEMANDE SE
SUBVENTION

Madame le Maire informe ses collègues de la nécessité de mettre en sécurité l'abris bus de Giscours pa un point lumineux.

Le coût de cette opération s'élève à 1 425 € hors taxes.

Madame le Maire propose de se rapprocher du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc afin d'obtenir une aide au financement de ce projet.

Après étude du devis, le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstension, décide :

- ◆ De solliciter l'octroi d'une subvention à hauteur de 60 % du coût hors taxes de l'opération, auprès du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc.
- ◆ D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2011-2604 – 10
SUBVENTION CONSEIL GENERAL – ENSEIGNEMENT 1^{ER} DEGRE

Madame le Maire informe ses collègues de la possibilité d'obtenir une aide pour l'enseignement du 1^{er} degré auprès du Conseil Général.

Le dispositif d'intervention est de 40 % du montant hors taxes de l'opération avec un plafond de 7 600 euros (aide aux communes de moins de 5 000 habitants).

Madame le Maire propose d'affecter à cette aide l'opération suivante :

- ◆ Equipement en T.I.C suivant le projet pédagogique de l'école communale pour un montant hors taxes de 5 983.93 €

Après étude du devis, le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide :

- De solliciter l'octroi de cette aide et d'y affecter les travaux suivants :

- ◆ **Equipement en T.I.C suivant le projet pédagogique de l'école communale**

Plan de financement :

Montant hors taxes de la réalisation :	5 983.93 €
Montant T.T.C de la réalisation :	7 156.78 €
Subvention de 35 % au titre de la DETR :	2 094.37 €
Subvention demandée au Conseil Général 40 % :	2 393.57 €
Autofinancement :	1 495.99 €

- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2011-2604 – 11
MODIFICATION DES STATUTS – CDC MEDOC ESTUAIRE

Par délibération en date du 17 mars 2011, la Communauté de Communes Médoc-Estuaire a modifié ses statuts en ajoutant un alinéa 14 à l'article 3 « objets de la Communauté » du titre I, au titre « des compétences autres » rédigé de la manière suivante :

14 plateforme Gérontologique

Dans le cadre d'un partenariat, en complément des services existants, la Communauté de Communes assure pour les Communes de son territoire qui le souhaitent des services de proximité et notamment, dans un premier temps, le portage des repas à domicile à destination des personnes âgées, des handicapés ou momentanément en perte d'autonomie.

Elle met en place par cette mutualisation, un service que certaines communes ou associations au regard des coûts engendrés, n'assurent pas à ce jour.

Il vous est proposé d'adopter ces modifications.

le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide :

- ◆ d'adopter les modifications des statuts de la Communauté de Communes Médoc-Estuaire en ajoutant un alinéa 14 à l'article 3 « objets de la Communauté » du titre I, au titre « des compétences autres » rédigé de la manière suivante :

14 plateforme Gérontologique

Dans le cadre d'un partenariat, en complément des services existants, la Communauté de Communes assure pour les Communes de son territoire qui le souhaitent des services de proximité et notamment, dans un premier temps, le portage des repas à domicile à destination des personnes âgées, des handicapés ou momentanément en perte d'autonomie.

Elle met en place par cette mutualisation, un service que certaines communes ou associations au regard des coûts engendrés, n'assurent pas à ce jour.

Questions diverses :

- ◆ Monsieur FONMARTY nous informe qu'une journée nettoyage du marais sera organisée avec les administrés le 14 mai prochain
- ◆ Un apéritif est prévu le 10 mai prochain à 18 heures 30 avec les entreprises qui ont réalisées les travaux de l'extension de la mairie.
- ◆ Monsieur BARES réitère son désaccord concernant la vente du terrain du lotissement le Mail.
- ◆ Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur LEE. Elle déplore que cet échange ne se soit pas fait de vive voix.
- ◆ Madame le Maire nous informe de l'arrivée de Madame GARNIER, nouvelle Sous-préfète.